

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28 mai 2020 visée en Préfecture le 03 juin 2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de Monsieur MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02 juin 2020 ;
- Vu les articles R.2194 -1 et R. 2194-8 du Code de la Commande Publique, autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;
- Vu l'article 14 - « Clause de réexamen » du Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- Vu le marché n° 2024240218 pour la réhabilitation du Groupe scolaire de Beauregard à Gap (05000) Lot 09 - carrelages notifié le 30/07/2024 pour un montant global et forfaitaire de 31186,28 €uros H.T. conclu avec la société SARL CERAMIQUES 2000 et pour une durée d'exécution des prestations fixée à 18 mois;
 - Vu l'accord de la Maîtrise d'Ouvrage de procéder aux moins values et travaux supplémentaires sur la base du devis du 23/10/2025 de l'entreprise SARL CERAMIQUES 2000, et ceci afin de répondre au mieux aux attentes de la Collectivité ;
 - Considérant cette demande de moins values et travaux supplémentaires, il y a lieu de rectifier la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire du lot n°9 et de valider le devis supra ;
 - Considérant la nécessité de conclure un avenant n° 1 pour acter ces modifications.

DÉCIDONS

ARTICLE 1 :

Il est conclu un avenant n°1 avec la société SARL CERAMIQUES 2000 pour le marché n° 2024240218, validant la nouvelle Décomposition des Prix Global et Forfaitaire pour répondre au mieux aux exigences de la Collectivité.

La Décomposition des Prix Global et Forfaitaire à prendre en compte désormais est la suivante :

Montant HT marché initial	31,186.28 €
Montant HT de l'avenant	-1,965.25 €
Nouveau montant HT du marché	29,221.03 €
Montant TVA 20 %	5,844.21 €
Nouveau montant TTC du marché	35,065.24 €

ARTICLE 2:

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

ARTICLE 3:

Monsieur Le Directeur Général Des Services Techniques et Monsieur le Directeur des Bâtiments sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 11 DÉCEMBRE 2025

Le Maire-Adjoint

Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 15/12/25
Publié ou notifié le :

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_12_673
Objet :	marché n° 2024240218 pour la réhabilitation du Groupe scolaire de Beauregard à Gap (05000) Lot 09 ? carrelages notifié le 30/07/2024 pour un montant global et forfaitaire de 31186,28 ?uros H.T. conclu avec la société SARL CERAMIQUES 2000
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-11 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20251211-D2025_12_673-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20251211-D2025_12_673-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_18018.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20251211-D2025_12_673-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	63.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2025 à 13h35min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2025 à 13h35min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2025 à 13h35min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2025 à 13h36min10s	Reçu par le MI le 2025-12-15

